calme, elle se porte aucune trace de souffrance, c'est à croire qu'il va se réveiller.

On se perd en conjectures sur les motifs de cet acte de folie criminelle. La version la plus accréditée, c'est qu'étant très affecté de la perte de sa femme morte il y a environ trois mois, et souffrant beaucoup d'un asthme qu'il croyait incurable, il a voulu mettre fin à ses douleurs physiques et morales.

M. Hébert, très aimé et estimé de tous, était un excellent franc-maçon.

DUNKERQUE

L'ENFANT MARTYR

Grâce aux soins intelligents et dévoués de M. le docteur Ruysen, le petit Léon Liebart se trouve aujourd'hui presque complètement guéri. Les contusions et les plaies qui couvraient son corps était couvert ont entièrement disparu; il n'éprouve plus qu'une légère difficulté à marcher, suite cette claudication, dont il est encore affligé ne tardera pas à disparaître.

C'est grâce à son excellente constitution que cet enfant a pu vaincre les terribles épreuves auxquelles il a été soumis. S'il avait été faible et chétif, il est certain qu'il aurait succombé aux barbares traitements que lui ont fait endurer ses parents dénaturés.

Ceux-ci, en prison, ne paraissent aucunement se rendre compte des actes abominables qu'ils ont commis. Ils mangent de bon appétit et dorment dans leur étroite couchette du sommeil des justes.

Tous deux, en attendant leur condamnation, sont soumis au régime de la prévention, moins chr que celui-ci coûte moins, parce qu'on n'est pas forcé au travail. Liebart se trouve dans le quartier des hommes, où il passe presque tout son temps à lire. Sa femme est placée dans le quartier opposé. Elle se livre à de menus travaux de couture.

L'ordinaire est le même pour les condamnés et les prévenus; mais, cette différence consiste que ces derniers peuvent à chaque repas augmenter leur menu d'aliments achetés à la cantine.

A l'hôpital, le petit Léon ne parle jamais de ses parents. Lorsque par hasard, au cours d'une visite, on prononce devant lui le nom de son père ou de sa mère, son petit corps est secoué d'un frisson nerveux, sa figure devient pâle une peur instinctive se lit dans ses yeux et sur ses traits.

Rixe sanglante à bord du steamer anglais «Handel»

La nuit dernière, un drame sanglant s'est déroulé à bord du steamer anglais *Handel*, amarré au quai nord de la darse n° 2, du bassin de Freycinet.

La plupart des marins de l'équipage se trouvaient dans un état complet d'ébriété et, depuis onze heures du soir, se querellaient en s'invectivant des épithètes les plus grossières.

Finalement, un pugilat en règle éclata entre eux.

Vers une heure du matin, bien que la chicane durât encore, tout portait à croire qu'elle se terminerait bientôt et que ces marins s'endormiraient.

Vers deux heures, l'un d'eux s'étant levé, recommença à adresser des grossièretés à un de ses camarades qui avait abandonné sa couchette également, sauta sur son adversaire pour le bourrer de coups de poing.

Mais celui-ci, le nommé William Brickworth, âgé de 19 ans, au comble de la fureur, saisit un couteau et en porta un coup au sein de son antagoniste, nommé Roger.

Après avoir reçu des soins empressés à bord, il fut transporté à l'hôpital.

Les agents de service de nuit, avisés de ce qui venait de se passer se rendirent à bord du *Handel*, et mirent aussitôt le coupable en état d'arrestation.

Conduit au poste central de police, Brickworth a passé la nuit dans un cabanon, puis il a été transféré à la maison d'arrêt, où attendant qu'il soit conduit demain devant le procureur de la République.

AGRESSIONS NOCTURNES

Arrestation des deux agresseurs

La police dunkerquoise vient de faire la double capture de deux hardis malfaiteurs.

Ces individus, les nommés Arthur Guichet et Charles Tyrou, âgés de 20 ans, avaient, dans la nuit de samedi à dimanche, attaqué et dévalisé trois paisibles citoyens qui regagnaient leur domicile.

C'est de bonne prise, car ces vauriens sont deux repris de justice des plus dangereux.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Bruay. — Constant Pacou, 21 ans, chargeur à la fosse n° 1 des mines de Bruay, a dû tamponner par une barline deux gaz de 20 centimètres pour l'accrocher pour remonter en jour; il a eu la machoire fracturée et a reçu en outre plusieurs contusions.

TRIBUNAUX

Tribunal de simple police de Lille

La vente des margarines

Par un arrêté en date du 4 février 1887, M. le maire de Lille, pour compléter la loi du 14 mars de la même année sur la vente des margarines, ordonna des détaillants de graisses végétales, de vendre sur un papier ayant pour étiquette portant la dénomination du produit d'une façon apparente et en lettres de deux centimètres de hauteur.

C'est ce que n'a point fait la *Laiterie dite Pasteurienne* qui tient en outre, 3 rue Jeanne, 5 rue des nombreuses maisons pour la vente du lait et du beurre.

M. Gilson, gérant de cette Société, appelé à comparaître devant le tribunal de simple police, a déclaré qu'il s'était strictement soumis à la loi du 14 mars 1887 et, comme cela se fait à Paris avec l'approbation du Préfet de police, s'était borné à envelopper ses graines d'un papier portant la dénomination de graisses alimentaires».

De plus, dans le magasin était affiché un avis en lettres de deux centimètres de hauteur.

Cet avis qui n'a point fait la *Laiterie dite Pasteurienne* qui tient en outre 5 rue des nombreuses maisons pour la vente du lait et du beurre.

M. Gilson, gérant de cette Société, appelé à comparaître devant le tribunal de simple police, a déclaré qu'il s'était strictement soumis à la loi du 14 mars 1887 et, comme cela se fait à Paris avec l'approbation du Préfet de police, s'était borné à envelopper ses graines d'un papier portant la dénomination de graisses alimentaires».

De plus, dans le magasin était affiché un avis en lettres de deux centimètres de hauteur.

Cet avis qui n'a point fait la *Laiterie dite Pasteurienne* qui tient en outre 5 rue des nombreuses maisons pour la vente du lait et du beurre.

M. Gilson, gérant de cette Société, appelé à comparaître devant le tribunal de simple police, a déclaré qu'il s'était strictement soumis à la loi du 14 mars 1887 et, comme cela se fait à Paris avec l'approbation du Préfet de police, s'était borné à envelopper ses graines d'un papier portant la dénomination de graisses alimentaires».

Ce matin, à 10 heures, le magasin de M. Dubrun, 5 rue Jeanne, a été fermé par ordre du Commissaire de police, M. Gilson, a contesté la légalité de l'arrêté municipal, la loi de 1884 n'ayant pas étendu les pouvoirs du maire en matière de police, et la loi du 14 mars 1887 et, comme cela se fait à Paris avec l'approbation du Préfet de police, s'était borné à envelopper ses graines d'un papier portant la dénomination de graisses alimentaires».

Le contrôle à l'intérieur des magasins est donc en échec de la compétence des maires.

Le jugement a été remis au délibéré pour le jugement être rendu à huitaine.

LA PÊCHE

en eau douce

Il a été décidé que le prochaine réunion du Comité aurait lieu le 31 mars. Elle ne devait avoir lieu qu'en Avril, mais comme elle coïncidait avec le jour de la réunion du Comité de Pêche, il a été jugé plus opportun de pouvoir prendre les dispositions dernières et définitives concernant cette solennité.

***

J'ai reçu déjà de nombreuses lettres de nos invités me faisant part de leur désir de participer.

Quelques Sociétés m'avisent aussi qu'elles seront représentées par une délégation. Dès maintenant, toutes les Sociétés de la région du Nord voudront être représentées au Congrès. Je les engage à en prévenir M. Jouisset de Bellesme, 54, faubourg St-Étienne et à lui donner les noms des délégués qu'elles auront à choisir.

***

Quelques uns de nos lecteurs ont de la peine à croire qu'il soit exact que les pêcheurs (tous) au filet de St-Amand cherchent et capturent *revoir le temps de la dévastation à l'aide du traîneau ou harnas.*

Rien n'est pourtant plus vrai.

Il y a un comité du Vieux-Condé, une grande réunion et j'avoue même, nombreuse réunion.

Cela prouve qu'il y a pas la beaucoup plus de braconniers qu'on ne le croit.

En effet, en dehors des deux ou trois fermiers de la pêche, qui eux au moins ont une raison bonne ou mauvaise de braconner, qui leur désarche, que diable réclament les autres?

Ils ne paraissent vouloir jouer le rôle du chasseur.

MM. les pêcheurs au filet, pour leur laisser le titre convoité dont ils se parent, oublient la qualité *prohibée*, par modestie sans doute, ne paraissent guère se rendre compte des règlements, pas plus du reste que de la loi.

Lois et cahier des charges de tout cela, pas leur chant.

Ne savez-vous pas, MM. du filet trafiant, que le cahier des charges ne tolère que deux pêchers par kilomètre pour chaque genre de pêche?

Où donc avez-vous recueilli les quelques centaines de signatures de votre pétition?

Comme je ne suis pas devenu un précédent article, tout, dans cette affaire, sent le carnaval, tout est baroque et semble sorti de cerveaux un tantinet troublés par les produits de la mi-carême.

L'affiche, ou le prospectus, comme on voudra, dit:

Grande réunion des pêcheurs au filet.

« Cette réunion a pour but d'aviser aux moyens et mesures à prendre pour avoir le tolérance de pêcher au filet ten dehors des dates d'interdiction) tel que cela a toujours été pratique sous tous les régimes. »

Cette affirmation me paraît au moins un peu risquée. Mais passons.

Ainsi donc ces Messieurs ne demandent pas une chose légale, ils demandent une tolérance.

Une loi les gêne, ils demandent à pouvoir passer à côté, à la mettre de côté comme ils font de la vie qui les blesse.

Parce qu'ils sont de Saint-Amand, en France, il leur faut une législation spéciale et locale.

Et, voyez jusqu'où va leur inconséquence, ils ont sonné à deux législateurs pour les aider à passer ce cas en jambe de bois.

Un député et un conseiller général ont été dénichés pour obtenir que les yeux se fernent quand MM. les pêcheurs au filet prétendent le besoin de braconner.

J'espère bien que ce mandat offert ne sera pas accepté et que les représentants du suffrage universel feront comprendre aux politiciennes que la loi est la loi et qu'ils ne seraient pas les premiers à celle qui regit la pêche nous devons tous nous y soumettre.

Enfin, Messieurs, vous réclamez la tolérance de pêcher au filet.

Pour qui ne suit pas quels sont vos droits, il pourrait paraître que votre cahier des charges vous laisse aucun moyen de tirer parti de vos pêches.

Voici pourtant quelques-uns des engins que vous avez le droit d'employer:

L'épervier, la nasse, le verveux, le tambour, le grand filet tiré, le carré ou carrelet, les cordées, les lignes de fond, etc.

Il me semble qu'avec tout cela il y a plus qu'il ne faut pour jouir de vos locations en bons pères de famille, pour user et même abuser.

Cependant vous voudriez encore davantage, vous réclamez le droit de la tolérance d'un engin qui, à lui seul, dévaste plus que tous les autres réunis.

Vous ne devriez pourtant pas ignorer que personne ne peut se soustraire à la loi et que le jour où on vous vous servirez d'un filet prohibé, même avec toutes les promesses de tolérance possible, le premier citoyen venu aurait le droit de requérir la gendarmerie, de le faire saisir et de faire dresser procès-verbal.

Alors à quoi sert votre manifestation de la mi-carême?

***

J'apprends à l'instant une bien mauvaise nouvelle. M. Jousset de Bellesme a fait une chute si malheureuse qu'il est fracturé la jambe gauche.

Cet accident, qui le tient au lit de souffrance le dévoue Président du Conseil supérieur de Pisciculture, va nous priver de la visite qu'il devait faire à Lille lors de notre Congrès.

Tous les pêcheurs du Nord m'approuveront de lui transmettre avec nos regrets, l'expression de notre sympathie la plus sincère.

Privés du concours de M. Jousset de Bellesme, nous n'en travaillerons pas moins au congrès du 7 avril.

La présidence revient à M. Andlauer, président de la société de Toulouse et vice-président du Conseil supérieur de Pisciculture.

M. Andlauer est le homme pisciscole et déjà considérable sera le bienvenu chez nous.

***

L'affaire du Grand-Carré suit son cours, lentement, comme il convient à toute affaire administrative. Il est vrai que, en nous plaçant au point de vue, on peut espérer que le jour de l'inauguration n'est plus éloigné.

Il est pourvoir, en demandant un effort à MM. les employés par qui passent les pièces, que le jour ne soit le dimanche 27 avril.

Cela aurait l'avantage de permettre aux pêcheurs de se procurer les poissons indispensables pour le premier avril.

Du côté du Comité tout est prêt.

Le garde est choisi et n'attend qu'un signe pour se rendre à son poste, les permis sont sous presse, mais le retard ne viendra pas de notre fait.

Quant aux pêcheurs, si j'en juge par leur impatience, ces mêmes sont prêts. Les lignes attendent et le poisson aussi.

***

Les pêcheurs viennent de perdre un ami, un de leurs défenseurs les plus zélés, un de ceux qui, le moins temps qu'on a parisien résolu du repeuplement.

M. A. d'Audeville, qui avait fondé le *Conseiller du Pêcheur*, dont nous avons reproduit la dépêche, qui nous apprend que M. A. d'Audeville était l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages concernant la pêche et la pisciculture.

C'était un partisan convaincu de la truite artificielle.

Les pêcheurs déploreront cette mort prématurée.

Je leur nom j'offre à sa famille et surtout à Mme d'Audeville nos sincères condoléances et l'expression de nos sincères regrets.

***

Au moment où j'écris ces lignes le premier jour de printemps finit dans un ensoleillement du meilleur augure.

La journée du dimanche promet d'être magnifique et certainement la première du printemps.

Je souhaite que tous les pêcheurs soient heureux et reviennent avec leur panier plein.

C. DELALYS.

VARIÉTÉS

UNE CHARGE

— Six heures moins cinq!

Jacques, Darmoy, 1 pied, tout équipé, casque en tête, jugulaire mise, prêt, arpentait la rue du village.

— Eh bien, Cariat, pour quand est-ce? Et le trait de droite de votre sous verge. Et cette bride de votre porteur de devant? Regardez-moi ça comme c'est mis. Et pressons, pressons.

Et Darmoy, suivi de son groupe, se mit en marche, même, mêmes hommes à secouer, même attelages à juger d'un coup d'œil, toute cette chose, mêmes cris de joie, mêmes jurons, un fourgon militaire à quatre chevaux, chargé et qu'on s'évertue à faire démarrer, à pousser dehors, vers le rassemblement.

— Allons, ça y est? En route. Halte devant l'église.

Et pressé par l'heure, par le retard, l'officier maintenant courait, criait de loin.

— Eh bien! Jarrot, Lopic. Là-bas? Est-ce que vous vous fichez du monde. Allons, au trot, au trot, je vous dis, place de l'Église.

Et tandis que les lourdes voitures, les roues toutes ruisselantes du purin qui coulait, sortaient brutalement des cours dans un fracas de jurons, de sabots mordant le caillou dur, d'attelages heurtés, tordus par la ruelle trop étroite, l'officier, calme certain, remontait lui-même au pas gymnastique du côté de l'église, vers son cheval.

Ah! décidément, ces voitures, il en avait assez. Ce n'était pas la peine d'être deux gros, d'avoir vingt-deux ans, des épaulettes fraîches, du bon sang clair et l'envie de se battre, pour faire la guerre fossoiller des voitures, au moindre route, presque entre les roues comme un chien de troupeau.

... Le plus jeune...! Bien sûr le plus jeune! Le plus... Fabre que le plus jeune n'est pas le meilleur galop, le meilleur coup de sabre, le meilleur tout? Des voitures!... Des voitures!

Et il en voulait presque aux autres, à tous les autres officiers, ses camarades, ou une couple hommes de troupe, tous ceux-là qui le croisaient au grand trot, libres, cavaliers pour l'estoc et la taille, et qui n'avaient pas au pied ce boulet de charrettes, ces huit bottes vertes à quatre chevaux, lourdes comme du plomb.

Il monta à cheval. Les fourgons arrivaient, se rangeaient, se tassaient sur la place étroite. Six heures sonnèrent. Il montait au village, et le brouhaha d'un régiment de cavalerie qui s'éveille, qui selle, qui se ressemble. Et ce bruit large, fondu, de mille toits, de mille vaet-et-vient, de mille cliquetis, cette chose drue, pressée, qui semblait rouler de partout, donnait tout, mêmes à Jacques la même fièvre, une fièvre de marche nocturne, de cavalcade, de torrentueux, la charge qui! Car enfin, certainement, on allait les rencontrer aujourd'hui depuis deux jours qu'on les attendait, on ne pouvait respirer une bouffée d'air sans y trouver comme soulagement. Et c'était tout cela qui les chargerait, tout cela qui chantait son trot sur les cailloux durs du village, tous les autres, sans lui.

Et le visage tout jeune mais énergique du jeune sous-lieutenant était sillonné d'une barre de tristesse et de colère.

Il attendait. Les trois serrés montant encore de la partie du village située derrière lui disaient un ou deux escadrons retardataires, obligés de remonter le carrefour de l'église pour gagner la partie Est; il ne fallait point les compter. En effet, ils débouchèrent au grand trot, colonne épaisse de tuniques vertes à baudriers blancs, écrasant de leurs masses étincelantes sabrantes de peaux de panthère, flottement ininterrompu de crinières brunes, comme si toute cette troupe n'avait qu'une chevelure.

— Ah! le beau, le beau! et les heureux!

D'un simple geste à la fois rageur et abattu, Jacques indique le mouvement. Les fourgons remplirent par le trois droite, au pas, la tête de colonne à une centaine de mètres des derniers cavaliers. Ah! sales voitures!

— Mais quoi! il y en a donc encore et toujours des escadrons en retard, qu'on traite encore par la, vers la gauche... qu'on galope même?...

Et soudain, là-bas, vers l'Est, il éclate comme une clameur... et vers le Sud aussi... On dirait des hourras... Et la queue de colonne des dragons part tout d'un coup et s'arrête court, net, avec un grand reflux...

Quoi donc? et des tous côtés, ten avant, à droite, à gauche, c'est un bruit de galopades effrénées, des cris confus, des hourras très drus, des claquements de coups de fou.

— Quoi! Eux! Là! Comment?

Et Jacques, les yeux démesurément ouverts, les oreilles bouvant comme frappées, ne comprenait pas.

— Gare! Gare!...

C'est un cavalier, dragon, sans casque, emmené à plein galop, qui passe comme un fou, un rat des moyeux, avec un visage plein de sang, comme une plaque rouge...

Eux! Jacques est pétrifié! Les chevaux ont les oreilles hautes et flairent le bruit; les hommes s'affolent; un saute de cheval. L'officier, voit, se reprend, court à l'homme, le sabre au menaçant:

— A cheval, bourge de froussard! Je suis bien là, moi.

Un chef d'escadrons passe au galop...

— Mon commandant... mon commandant...

Ah oui!tche! c'est le débroullez-vous... et le sabre du jeune homme siffle dans le vide avec un geste de rage... — Comme si on pouvait se débroullez avec autre chose que ceci: l'acier.

Quoi? Demi tour, s'échapper du guêpier, prendre de l'air? Mais la rue est comme un boyau l'impossible de tourner. Alors? Détoler, commencer les attelages, lâcher les fourgons?

Ah! mais non. Aujourd'hui, c'est son étendard à lui, ces mandites voitures de vivres et de cartouches; c'est tout son dévouement, tout son honneur, toute sa gloire... Alors... quoi? quoi? quoi? Sortir impromptu comme, quand même, de force. Justement sans un croisement d'ordres, de signaux, de cris jetant des allures, la queue de colonne du régiment s'est reportée en avant au grand trot.

— Allez! allez!

Mais le premier fourgon ne s'est pas ébranlé que, par une ruelle latérale à angle droit entre les dragons partis et le convoi pas encore arrivé, tous les gabarits, tous les chevaux en hurlant, tordent de hussards noirs prussiens, énorme, continu, tournant raide dans la ruelle, s'engouffrant dans la même direction...

— Ah! les Prussiens, mais non!

De les voir, Jacques voit rouge, et tandis qu'un arrêt quelconque en tête ou quelque étranglement dans le village, il se précipite, sabre au clair, dans la cohue en avant de lui dans un décrasement de désordre, l'officier se tourne et, le sabre haut, les yeux égarés, ramassant à lui le peu qu'il a de ses hommes, il crie: « Et les-vous prêts? » muet qui fait l'effort unique et violent brisant, il clame d'une voix de stentor le commandement militaire de sa rive:

— Pour l'attaque... — Charges!

C'est un fracas de démarrage forcené, une clameur de gens qui tournent, un bruit étrange semblant, que Jacques entend en pleine masse humaine.

— Hardi! hardi!

Jacques, hors de lui, fou, enlevant ses hommes à coups de cravache, ses chevaux à coups de sabre, démon qui s'exaspère et s'évertue à conserver l'élan de la meute trop lourde, Jacques, debout sur ses étriers, magnifique, renversé, foule aux pieds, écrase.

— Tue... tue!

C'est dans toute cette cavalerie, arrêtée par la tête, brusquée par le flot de la queue, les uns, remous, des montées et des épandements d'eau dans une écluse, avec des hurlements de chutes, d'écrasement et d'épouvante.

— Hardi!... hardi!

Et soudain, c'est un débondage par la tête, une rupture de digue sous un énorme amoncellement de fuite continue; et de la rue du village trop plein, jaillit enfin devant la cavalerie française étonnée, cette chose inouie: un torrent noir et affolé de cavaliers, jet profond dans la tête et les bords partant en éclaboussures, au centre, piston compact et magnifique, à toute bride les huit voitures de Jacques Dormoy, conducteurs cramponnés leurs chevaux à pleins éperons et à pleins poignets, hurlant la trouée et la victoire.

Quand le sous-lieutenant arrêta devant le cour, ses yeux étaient pleins d'écume et de sang, le visé officier lui demanda:

— Qu'est-ce que vous avez donc fait?

Le jeune homme secoua d'écume et de sang, et jetant un coup d'œil sur les moyeux rouges de ses lourdes voitures:

— Comme tout le monde, mon colonel: j'ai chargé.

Armis.

PASSE-TEMPS

—(o)—

Littérature. — Notre concours de cette semaine a été de beaucoup supérieur aux précédents et nous regrettons de ne pouvoir publier

MAUX-ESTOMAC
Digestions Difficiles
Toujours Guéries par le
POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE
du D. BURGGRAEF
Pharmacie Burggraef, Cologne
Dans toutes Pharmacies

en entier la plupart des compositions. Le premier rang revient à la suivante:

LE TABAC

Lui. — Jeune docteur.
Elle. — Jeune marée.

La scène se passe dans un élégant fumoir au clair de la lune..... de midi.

Lui

(Envoyant vers le plafond la fumée d'un cigare)
Quoique on dise tabac et sa doux cahole
Le tabac est divin et m'a rien qui l'égale.

Elle

Ce dicton n'est point neuf;

Lui

Je le trouve excellent
Et je le lume autant qu'un exquis Maryland.

Elle

Ce n'est pas mon avis. Au goût épouvantable
Que dégage un tabac trouvé si délectable
Je préfère un parfum moins fumeur et plus doux
Qui ne m'oblige pas à tousser mon époux
Qui monsieur, vous gronder..... quoi, vous rire?

Lui

Je t'aime

Elle

Voilà ce qu'il faudrait prouver à l'instant même.

Comment cela,

Elle

Monsieur, n'avez-vous pas promis
Au jour déjà lointain où nous fûmes unis
De renoncer enfin à ce goût très étrange
Que t'aije donc promis ô mon cher petit ange?
Ai-je entièrement pris le manque brutal
D'un cuistre, d'un manant Ce point est capital.

Elle

Vous avez dit monsieur, au temps de la conquête
Je jamais le cigare ne pipe ne cigarette
Sorait par vous banni..... c'était presque juré.

Lui

Presque est très restrictif et n'a rien d'assuré.

Elle

En tous cas, j'y croyais et j'étais même sure
Que le tabac fait à foulée le plus pure
N'existait plus pour vous. Par Eros ou Vénus
Vous êtes un serment;

Lui

Je ne m'en souviens plus

Elle

O les hommes! Seigneur! ô mon père! ô ma mère!
Un croit prendre un mari

Lui

On épouse un cratère
Qui fume, fume encore. Ainsi le Mont Etna!

Elle

Quoi! vous voici railleur! ce méchant mari n'a
Pas même un peu coupé les mots justes jurures.
Il gouaille ma morale et se rit des mes larmes.
Que je suis malheureuse.

Lui

O je suis malheureux
D'avoir un seul instant fait pleurer tes beaux yeux.
Je retire ce jurons, soit donc dans l'allégresse
Le traité est signé... Je tiendrai ma promesse
Et puisque tu le veux, le rigide docteur
Soumis tou enhumeur. Je ne fumerai plus de fleur
Et puis n'y pensons plus, puisque la chose est faite.

Elle

(lui tendant soudain une belle de cigares)
Tenez, vilain mari! Prenez une allumette.

MÉNIKOS.

***

Nous classons deuxièmes *ex-æquo* celles de M. C. Popelard et de Mme Ernestine de Chateaubriand nous devons nous borner à n'insérer qu'un extrait.

* * * \